



## MODALITES DE L'OPERATION HYPERMARCHES

« Bon d'achat Vins du mardi 18 au dimanche 23 octobre 2016 »

*Offre réservée aux particuliers*

**Du mardi 18 au dimanche 23 octobre 2016 uniquement, Carrefour vous offre 5 euros en bon(s) d'achat** par tranche de 15€ d'achat sur les Vins (hors champagnes et mousseux), dans l'un de nos Hypermarchés à enseigne Carrefour (hors Carrefour Drive) situé en France métropolitaine, Corse comprise, et participant à l'opération.

### Pour bénéficier de cette offre :

- Du mardi 18 au dimanche 23 octobre 2016 uniquement, vous devez vous rendre dans l'un des Hypermarchés à enseigne Carrefour participant à l'opération et acheter au moins un des articles concernés par l'offre et présents en magasin.

- Le bon d'achat vous sera remis par l'assistante de caisse (*bon d'achat imprimé en caisse*).

- **Cette offre est limitée à 75€ d'achat, vous recevrez donc un bon d'achat 25€ par transaction.**

**ATTENTION** : 2 achats effectués lors de la période de l'offre ne peuvent se cumuler entre eux

### Utilisation du bon d'achat remis :

- Le bon d'achat est valable uniquement dans les Hypermarchés à enseigne Carrefour situés en France métropolitaine, Corse comprise. **Il est valable du 24 au 30 octobre 2016.** En dehors de ces dates, aucun bon d'achat ne sera accepté en magasin.

- Le bon d'achat est valable pour tout achat supérieur ou égal à la valeur indiquée, **hors Carburant et Services** (*Drive, Billetterie, Services Financiers & Assurances, Voyages, Téléphonie, cartes cadeaux, Parapharmacie et Bijouterie*).

- Le bon d'achat est utilisable en une seule fois. Il ne peut être cédé à titre onéreux, ni donner lieu à un remboursement, même partiel.

- Si vous demandez le remboursement du ou des produits achetés (en vous référant à l'engagement « le droit de changer d'avis »), le bon d'achat devra être restitué ou le montant du bon d'achat accordé pour ce ou ces produit(s) sera (seront) déduit(s) du montant à rembourser.